

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil tenue à huis clos le 11 mai 2020, 18 h 15, en vidéoconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
 le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
 le conseiller monsieur Mario Bidégaré
 le conseiller monsieur Jannick Duchesne
 la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
 le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Formant quorum sous la présidence de Claude Lebel, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Louis Desrosiers, la responsable du greffe, Valérie Draws et la responsable des communications, Sophie Ragot sont également présents.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Première période de questions**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation des procès-verbaux de la séance du 14 avril 2020 et du 22 avril 2020**
- 6. Dépôt du bordereau de correspondance**
- 7. Comptes déposés à la séance du conseil**
- 8. Ressources humaines**
 - 8.1 Embauche d'un coordonnateur suite à une démission pour le Programme d'Animation Vacances 2020, poste contractuel à durée déterminée
- 9. Administration**
 - 9.1 Appui au projet de parc municipal de la ville de Lac-Delage
 - 9.2 Modification au Règlement numéro 20-870 pourvoyant à des honoraires professionnels pour les travaux d'aménagement du pôle d'emploi (IF-2003) et décrétant un emprunt de 289 100 \$
- 10. Finances**
 - 10.1 Dépôt du rapport d'activités électorales du trésorier pour l'année 2019
 - 10.2 Adoption du Règlement numéro 20-881 modifiant le Règlement numéro 20-864 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2020
 - 10.3 Demande d'appropriation - surplus accumulé non affecté
- 11. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 11.1 Autorisation d'ouverture des jardins communautaires et collectifs et de la signature de l'entente 2020 avec l'ACCT
 - 11.2 Octroi de soutien financier pour l'aide alimentaire d'urgence
- 12. Sécurité incendie**
 - 12.1 Rapport de demande de soumission - Achat d'habits de combat,

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

projet SP-2002

13. Travaux publics et hygiène du milieu

13.1 Rapport de demande de soumissions

13.2 Recommandations de paiement

14. Travaux publics et hygiène du milieu

14.1 Installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur le chemin des Coprins

15. Urbanisme et environnement

15.1 Dérogations mineures

15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.1 Aménagement d'une aire de stationnement de 150 m² et plus au 80, chemin Craig

15.2.2 Agrandissement de la résidence pour l'aménagement d'un logement d'appoint au 2587, boul. Talbot

15.2.3 Construction d'une remise isolée au 11, chemin des Brumes

16. Urbanisme et environnement

16.1 Demande à Postes Canada pour le déplacement du kiosque et des boîtes postales communautaires situés sur le terrain du complexe municipal

17. Divers

18. Deuxième période de questions

19. Levée de la séance

Ouverture de la séance

Le 26 avril 2020, la ministre de la Santé et des Services Sociaux a annoncé, par le biais de son Arrêté numéro 2020-029, que le Conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À 18h24, monsieur Claude Lebel, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Période d'intervention des membres du conseil

Le maire remercie tous les citoyens et toutes les entreprises qui ont, à ce jour, contribué envers notre communauté en cette période plus difficile. Il souligne premièrement le rôle important du Mouvement d'entraide dans la distribution alimentaire. Il remercie par la suite les personnes et les entreprises suivantes :

- La Famille Rousseau – IGA
- La Promutuel Assurance
- La Classique hivernale (messieurs Aubé, Raymond et Magny)
- Le Dépanneur des Cantons
- La Souche
- La Station touristique de Stoneham
- La Maison des jeunes l'Atôme
- Laetitia photographe
- La Coopérative multiservice de Tewkesbury
- Monsieur Denis Michaud
- Pizzeria Stoneham.

Première période de questions

La séance du conseil étant tenue à huis clos, le maire rappelle aux citoyens qu'il sera possible pour eux d'envoyer leurs questions par le biais de l'adresse courriel temporaire seance@villestoneham.com créée à cet effet.

Rés. : 135-20

Adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 136-20

Acceptation des procès-verbaux de la séance du 14 avril 2020 et du 22 avril 2020

Considérant que suivant le deuxième alinéa de l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le procès-verbal d'une séance doit être approuvé par le conseil;

Considérant que les procès-verbaux du 14 avril 2020 et du 22 avril 2020 ont été transmis aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu d'accepter les procès-verbaux du 14 avril 2020 et du 22 avril 2020 tels que présentés.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt du bordereau de correspondance

Madame Valérie Draws, responsable du greffe, fait la présentation du bordereau de correspondance du mois de mai 2020 qui a été déposé aux membres du conseil.

Rés. : 137-20

Comptes déposés à la séance du conseil

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu d'accepter le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois d'avril 2020 et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour le mois d'avril 2020 totalisant 418 807.86 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois d'avril 2020, se chiffrant à 182 401.93 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 120 485.92 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

Rés. : 138-20

Embauche d'un coordonnateur suite à une démission pour le Programme d'Animation Vacances 2020, poste contractuel à durée déterminée

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un coordonnateur pour couvrir les besoins en personnel du Service des loisirs,

de la culture et de la vie communautaire dans le cadre du Programme d'Animation Vacances 2020 suite à la démission de madame Tanya Delisle effective en date du 15 avril 2020;

Considérant que le candidat a été reçu en entrevue par la direction, qu'il détient l'expérience et le profil requis en regard des compétences recherchées;

Considérant la recommandation de la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications, relativement à l'embauche d'un coordonnateur;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu :

- de nommer monsieur Julien Plouffe au poste de coordonnateur pour le Programme d'Animation Vacances 2020, poste contractuel à durée déterminée, du 4 mai 2020 au 31 août 2020;
- d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat de travail individuel mentionnant les conditions d'emploi avec l'employé mentionné ci-dessus.

Les sommes nécessaires sont prévues au budget de 2020.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Administration

Rés. : 139-20

Appui au projet de parc municipal de la ville de Lac-Delage

Considérant que la ville de Lac-Delage souhaite avoir un parc municipal et construire des infrastructures récréatives et sportives afin de répondre aux requêtes de ses citoyennes et citoyens;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury croit que le développement futur de la ville de Lac-Delage contribuerait à améliorer le milieu de vie des citoyens de la Municipalité;

Considérant que la ville de Lac-Delage souhaite obtenir l'appui de la Municipalité pour le dépôt de sa demande dans la cadre du PAFIRS

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

(Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives);

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu d'appuyer la ville de Lac-Delage pour le dépôt de leur projet de réalisation d'un parc municipal dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 140-20

Modification au Règlement numéro 20-870 pourvoyant à des honoraires professionnels pour les travaux d'aménagement du pôle d'emploi (IF-2003) et décrétant un emprunt de 289 100 \$

Considérant l'article 4 du règlement numéro 20-870 autorisant à emprunter pour une période de dix (10) ans une somme n'excédant pas 289 100 \$;

Considérant l'article 1 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7) et les discussions avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le période de l'emprunt pour la réduire à cinq (5) ans;

Considérant que selon l'article 1076 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), il est possible de modifier un règlement d'emprunt par résolution si cette modification ne change pas l'objet du règlement et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu d'apporter les modifications suivantes au *Règlement numéro 20-870 pourvoyant à des honoraires professionnels pour les travaux d'aménagement du pôle d'emploi (IF-2003) et décrétant un emprunt de 289 100 \$* :

- Le deuxième alinéa de l'article 4 est remplacé par les termes suivants :

Pour se procurer cette somme, le conseil est autorisé à emprunter pour une période de cinq (5) ans une somme n'excédant pas ce montant.

Cette résolution sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation tel que le prévoit l'article 1076 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Finances

Dépôt du rapport d'activités électorales du trésorier pour l'année 2019

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le trésorier dépose devant le conseil son rapport portant sur les activités électorales au cours de l'année 2019.

Une copie dudit rapport sera transmise au Directeur général des élections conformément à la loi applicable.

Rés. : 141-20

Adoption du Règlement numéro 20-881 modifiant le Règlement numéro 20-864 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2020

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le *Règlement numéro 20-864 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2020* a été donné à la séance du conseil tenue le 14 avril 2020;

Considérant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement numéro 20-864 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2020* a été déposé à la séance du conseil tenue le 14 avril 2020;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 20-881 a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que la séance est à huis clos dû à la situation entourant la COVID-19, mais qu'une copie dudit règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité pour consultation par les citoyennes et citoyens;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 20-881 modifiant le Règlement numéro 20-864 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2020* comportant quatre pages et aucune annexe.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 142-20

Demande d'appropriation - surplus accumulé non affecté

Considérant la perte de plusieurs accotements de chemins sur le territoire de la Municipalité causé par une pluie importante, qui a eu lieu le 12 avril 2020;

Considérant la nécessité de procéder à la réparation des accotements, au reprofilage des fossés et au nettoyage des lieux;

Considérant que certaines dépenses de location de pelle sur roues ne sont pas prévues dans les prévisions budgétaires de l'année 2020;

Considérant que la Municipalité désire faire l'achat d'équipements de sécurité (Gel hydroalcoolique, papier jetable, masques de protection, gants de nitrile, plexiglas de protection, visières, etc.) en lien avec les différentes mesures de protection de la COVID-19 en milieu de travail, selon les fiches de l'institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ);

Considérant l'état du surplus accumulé non affecté de la Municipalité;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu d'autoriser l'appropriation d'un montant maximal de 80 000 \$ du surplus accumulé non affecté afin de couvrir les dépenses reliées à la location de pelle sur roues et à l'achat d'équipements de sécurité.

Le montant sera imputé de la manière suivante :

- Un montant de 65 000 \$ au poste 02-324-10-516 – Location de machinerie;
- Un montant de 15 000 \$ aux postes suivants :
 - 02-322-90-284 - Vêtement et équipements de sécurité
 - 02-190-00-522 - Entretien et réparation - Hôtel de ville
 - 02-130-34-321 - Frais de poste - Expédition
 - 02-701-51-499 - PAV – activités, équipements et sorties
 - 02-220-70-643 - Entretien équipement protection individuelle

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les sommes requises sont disponibles.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel

(S)
Initiales du maire

(S)
Initiales du secrétaire-
trésorier

le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Loisirs, culture et vie communautaire

Rés. : 143-20

Autorisation d'ouverture des jardins communautaires et collectifs et de la signature de l'entente 2020 avec l'ACCT

Considérant que les jardins communautaires et collectifs rentrent dans la catégorie des activités autorisées par le gouvernement, car ils sont considérés comme un service essentiel;

Considérant que les jardins communautaires et collectifs sont des activités qui se pratiquent sur le domaine public et qu'ils sont gérés par des organismes reconnus;

Considérant que les organismes reconnus des jardins communautaires et collectifs ont déposé un plan d'action approuvé par leur conseil d'administration avec les consignes sanitaires à adopter pour l'été 2020;

Considérant que la Municipalité doit autoriser les activités sur ses immeubles publics et doit également constater dans le plan d'action remis par chaque organisme que les consignes sanitaires seront respectées et déployées pour s'assurer que les jardins soient aménagés et opérés de façon sécuritaire;

Considérant que l'entente signée avec Cantons Jardine pour l'utilisation de la partie sud du lot 5 012 466 pour un jardin communautaire est en vigueur pour l'année 2020;

Considérant l'entente à signer avec l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury (ACCT) concernant l'utilisation du lot 1 827 392 pour un jardin/potager collectif pour l'année 2020;

Considérant la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu :

- d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à approuver l'ouverture des jardins communautaires et collectifs selon le plan d'action déposé par les organismes reconnus qui confirme que les mesures sanitaires ainsi que les directives de la Santé Publique seront respectées;
- de mandater la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir avec l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury concernant un jardin/potager collectif

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

pour l'année 2020.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 144-20

Octroi de soutien financier pour l'aide alimentaire d'urgence

Considérant l'augmentation du nombre de citoyens vivant une précarité financière en raison des différentes mesures mises en place depuis le début de l'état d'urgence sanitaire;

Considérant que le Mouvement d'entraide, organisme partenaire de la Municipalité, qui offre des services d'aide alimentaire aux familles dans le besoin, a vu le nombre de demandes de dons de nourriture augmenter;

Considérant que le Comité Pro'Action de la Promutuel a offert un soutien financier de 1 500 \$ visant l'aide alimentaire aux familles dans le besoin sur le territoire de notre Municipalité;

Considérant que le IGA – Marché d'alimentation famille Rousseau de Stoneham-et-Tewkesbury a offert un soutien financier de 1 000 \$ visant l'aide alimentaire aux familles dans le besoin sur le territoire de notre Municipalité;

Considérant que la Municipalité souhaite bonifier ces sommes avec un montant de 1 250 \$ pris à même le budget d'opération afin de répondre adéquatement au besoin ponctuel en insécurité alimentaire;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à octroyer le soutien financier pour l'aide alimentaire d'urgence.

Les sommes nécessaires pour couvrir la dépense seront prises à même le poste budgétaire 02-701-90-970– Soutien et subventions organismes.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Sécurité incendie

Rés. : 145-20

Achat d'habits de combat, projet SP-2002

Considérant la résolution 074-20 autorisant l'embauche de cinq pompiers à temps partiels;

Considérant que six habits de combat sont arrivés en fin de vie utile;

Considérant la résolution 081-20 autorisant le projet SP-2002 pour l'achat d'habits de combat;

Considérant que la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de trois entreprises spécialisées pour l'achat d'habits de combat, projet SP-2002;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle du fournisseur Équipements incendies CMP Mayer inc. pour l'achat d'habits de combat, projet SP-2002 au coût de 22 752,40 \$ incluant les taxes applicables;

Considérant la recommandation du directeur de la sécurité incendie sur le résultat des demandes de prix reçues;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu d'accorder ledit contrat pour l'achat de onze habits de combat, projet SP-2002 à l'entreprise qui a présenté la plus basse soumission, soit Équipements incendies CMP Mayer inc. au montant de 22 752,40 \$ incluant les taxes applicables, tel qu'indiqué au bordereau de soumission de ladite entreprise.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le fonds de roulement, projet numéro SP-2002, et la dépense imputée au poste budgétaire numéro 22-200-20-725 - achats de machinerie, outillage et équipement.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

Travaux publics et hygiène du milieu

Rés. : 146-20

Installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur le chemin des Coprins

Considérant que le secteur Aube 260 regroupe plusieurs jeunes familles;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public d'assurer la sécurité des résidents, des visiteurs et des propriétaires de ce secteur;

Considérant les articles 295 et 301 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2);

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu :

- de déterminer l'intersection du chemin des Coprins et du chemin des Chanterelles comme zone d'arrêt dans les quatre directions;
- d'autoriser le service des travaux publics et de l'hygiène du milieu à installer deux panneaux d'arrêt obligatoire sur le chemin des Coprins (dans les deux sens), à l'intersection du chemin des Chanterelles.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Rés. : 147-20

Aménagement d'une aire de stationnement de 150 m² et plus au 80, chemin Craig

Considérant que la demande présentée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603*;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions dudit règlement;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus audit règlement;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil,

lors de la réunion du 29 avril 2020, d'appuyer la présente demande;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu que le conseil autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant l'aménagement d'une aire de stationnement de 150 m² et plus au 80, chemin Craig, lot numéro 5 805 783 du cadastre du Québec.

Exigence particulière : Aucune.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 148-20

Agrandissement de la résidence pour l'aménagement d'un logement d'appoint au 2587, boul. Talbot

Considérant que la demande présentée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603*;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions dudit règlement;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus audit règlement;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil, lors de la réunion du 29 avril 2020, d'appuyer la présente demande;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu que le conseil autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant l'agrandissement de la résidence pour l'aménagement d'un logement d'appoint au 2587, boul. Talbot, lot numéro 5 088 370 du cadastre du Québec.

Exigence particulière : Qu'un minimum de deux arbres d'au moins 180 cm soient plantés en cour avant.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 149-20

Construction d'une remise isolée au 11, chemin des Brumes

Considérant que la demande présentée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603*;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions dudit règlement;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus audit règlement;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil, lors de la réunion du 29 avril 2020, d'appuyer la présente demande;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu que le conseil autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant la construction d'une remise isolée au 11, chemin des Brumes, lot numéro 2 110 444 du cadastre du Québec.

Exigence particulière : Que la porte et les cadrages soient harmonisés avec ceux de la résidence.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Urbanisme et environnement

Rés. : 150-20

Demande à Postes Canada pour le déplacement du kiosque et des boîtes postales communautaires situés sur le terrain du complexe municipal

Considérant que le conseil s'est engagé à céder une partie du terrain désigné sous le numéro de lot 5 012 466 du cadastre du Québec dans la résolution numéro 066-20;

Considérant qu'un kiosque et des boîtes postales communautaires sont localisés à l'emplacement où serait érigé ledit bâtiment;

Considérant que le conseil souhaite relocaliser lesdites installations postales à un endroit sécuritaire;

Considérant la suggestion de Postes Canada de relocaliser les installations sur la partie de terrain situé à l'arrière du complexe municipal;

Considérant que le conseil souhaite analyser différentes options avant de statuer sur l'emplacement final;

Considérant que la Municipalité offre sa collaboration pour effectuer le déplacement;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu de demander à Postes Canada de déplacer le kiosque et les boîtes postales communautaires situés sur le lot numéro 5 012 466 du cadastre du Québec à un endroit qui sera déterminé ultérieurement dans le cadre d'une entente.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Deuxième période de questions

La séance du conseil étant tenue à huis clos, le maire rappelle aux citoyens qu'il sera possible pour eux d'envoyer leurs questions par le biais de l'adresse courriel temporaire seance@villestoneham.com créée à cet effet.

Rés. : 151-20

Levée de la séance

À 18 h 49, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le maire monsieur Claude Lebel et résolu que la séance soit levée.

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

Claude Lebel, maire

Je, Claude Lebel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Selon l'article 161 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

Louis Desrosiers, directeur général et
secrétaire-trésorier